



CHSCT du 7 novembre 2019

vos élus CGT vous informent !

Tous ensemble

1) Rapport annuel d'activité du service de médecine préventive

Le rapport annuel de médecine préventive a été débattu en CHSCT.

Si plusieurs points ont fait l'objet d'échanges entre nos élus CGT et le Docteur Moulherat chargée de porter ce bilan, nous pouvons noter que les conclusions du rapport de la médecine préventive font état des effets des réorganisations sur les personnels.

Que ce soit les rétrogradations et les pertes de responsabilités, le manque de moyens, le manque d'effectifs, les locaux vétustes, les conflits d'éthique qualifiés de sévères, le rapport confirme l'existence de risques psycho sociaux dans la collectivité et leur conséquences sur la santé des agents.

Si nous ne pouvons que déplorer cette dure réalité nous constatons que les alertes répétées des élus CGT étaient fondées !

(nous n'oublions pas les personnels du service de Santé au travail qui eux-mêmes subissent des conditions de travail difficiles)

Le Service de Santé au travail s'organise dans une démarche de Visite d'information et de prévention en Santé au travail impliquant très fortement les personnels infirmiers sur des missions élargies.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons insisté pour qu'une grande vigilance soit portée au respect de confidentialité du recueil d'information et à leur usage.

Votes : **CGT : Abstention**

UNSA : Pour

CFDT : Abstention

2) Rapport annuel sur l'application des dispositions relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés 2018

Le CHSCT doit être consulté avant le renouvellement de la convention FIPHFP programmée pour 2020, convention qui prévoit la présentation au CHSCT chaque année de l'avancée des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des personnels en situation de handicap.

Ce rapport fait état d'un fléchissement des actions en 2018, dû à la réorganisation qui a ramené au second plan la réalisation d'objectifs pris dans la convention FIPHFP.

Pour exemple, en 2018 aucune formation pour les encadrants n'a pu être organisée. La reprise serait effective en 2019.

L'aménagement de postes de travail dont les bénéficiaires en terme de travail pour l'agent en situation de handicap mais également pour le service dans lequel il travaille n'ont plus à être prouvés, a été considérablement freiné.

Cependant, la forte implication des agents du SMEH aura permis de maintenir un niveau d'engagement auprès des personnels en situation de handicap .

Votes : **CGT : Abstention**

UNSA : Pour

CFDT : Pour

Deux autres points ont été soumis au vote pour avis du CHSCT :

Bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (activité des préventeurs et du CHSCT)

Votes : **CGT : POUR**

UNSA : Pour

CFDT:Pour

Renouvellement de la convention ACFI 2020/2022

Votes : **CGT : POUR**

UNSA : Pour

CFDT:Pour

Points d'informations :

- Mise en place d'une page « Santé Prévention » sur le site intranet
- Point sur l'activité et rattachement hiérarchique des conseillers de préventions / installation effective des assistants de prévention
- Articulation Prévention des risques professionnels du CD83 avec l'Éducation Nationale
- Points spécifiques :
 - Droits de retrait centre médico-social du Luc
 - Suivi des préconisations des sous -commissions suites à visites sur site.

Si vous souhaitez être informés plus précisément sur l'un ou l'autre de ces points ,nos élus au CHSCT sont à votre écoute.

**Nous continuerons à agir pour que vos droits, votre santé
et votre bien être au travail soient respectés.**

Vos élus CGT au CHSCT